



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Pôle ressources
Commande publique
3512 – RA/MC

ARRÊTÉ N° 2022/14

Monsieur le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L1413-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18 juillet 2020 portant création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

ARRETE

Article 1

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se tenant annuellement, sera présidée en 2022 par Monsieur Rémy NEUMANN, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Rémy NEUMANN, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 27 juin 2022

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération

Fabian JORDAN